Énoncé de réaction - Haliplide de Hungerford

8 décembre, 2011

Nom commun : Haliplide de Hungerford
Nom scientifique : *Brychius hungerfordi*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Haliplide de Hungerford au gouverneur en conseil dans un délai de trois mois. Le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement de l'Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Haliplide de Hungerford à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme en voie de disparition.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Une relique probable du début de l’ère postglaciaire, ce coléoptère aquatique est endémique à la partie supérieure des Grands Lacs et est en voie de disparition (Endangered) aux États-Unis. Au Canada, l’espèce est restreinte à une petite zone et n’est connue que dans 3 localités en Ontario. Cette espèce a connu un déclin et pourrait être disparue de la rivière North Saugeen. Elle est menacée par des projets d’aménagement prévus dans les localités des rivières North Saugeen et Saugeen et par des altérations hydrologiques dans la localité de la rivière Rankin. Elle est également menacée par des déclins continus dans la qualité de l’eau en raison des activités inhérentes à l’accroissement de la population humaine, et ce, dans toutes les localités.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :
Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :
Ontario